

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2020.00239
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21/09/2020

Politique	-	Dossier n°	CM-000240
Commission	Aménagement - Urbanisme - Economie		
Direction en charge	Grands travaux d'infrastructures		
Objet	Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Saint-Etienne, Saint-Etienne métropole et la Ville de Saint Chamond pour la réalisation de travaux de démolition - Avenant n° 2 - Approbation..		

Président **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **11/09/2020**

Compte rendu affiché le : **22/09/2020**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Présents

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Siham LABICH, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Patrick MICHAUD, Mme Nicole PEYCELON, M. Paul CORRIERAS, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Frédéric DURAND, Mme Nadia SEMACHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Pascale LACOUR, M. Charles DALLARA, Mme Brigitte MASSON, M. Denis CHAMBE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Claude LIOGIER, Mme Delphine JUSSELME, M. Lionel BOUCHER (Présent jusqu'au point n°88 de l'ordre du jour), Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Maryse ZOFFO, M. Jacques PHROMMALA, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Dominique MANIN, M. Alain SCHNEIDER, M. Georges HALLARY, M. Jacques GUARINOS, M. Robert KARULAK, Mme Catherine ZADRA, Mme Véronique FALZONE, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Thierry NITCHEU, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Catherine GROUSSON, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Diarra KANE, Mme Laura CINIERI, Mme Fanny RIVEY, M. Tom PENTECOTE, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Danielle TEIL, M. Jean DUVERGER, Mme Christel PFISTER, M. Olivier LONGEON, M. Michel NEBOUT, M. François BOYER, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Ali RASFI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Julie TOKHI, M. Pierrick COURBON, Germain COLLOMBET

Secrétaire de séance

Mme Maryse ZOFFO

■ **Rappel et références**

Poursuivant sa politique urbaine tendant à la création de zones d'aération et de renouvellement urbain, la Ville de Saint-Etienne, après acquisition et libération des immeubles, procède à leur démolition.

L'accord cadre multi attributaire de la Ville de Saint-Étienne relatif à ces travaux de démolition se termine le 31 décembre 2020 (suite à une prolongation par avenant en raison du covid 19).

Par délibération du 1er juillet 2019, le conseil municipal a prévu que la Ville de Saint-Etienne, Saint-Etienne Métropole et la Ville de Saint Chamond s'unissent dans le cadre d'un groupement de commandes pour la réalisation de ce type de travaux afin de rationaliser leurs achats et ainsi réaliser des économies d'échelle.

Un avenant n°1 à la convention de groupement de commande a été conclu afin que l'accord cadre soit alloué de la manière suivante :

- Lot n°1 : Travaux de démolition, déconstructions courantes et reprise de façades/maçonnerie pour la Ville de Saint-Etienne, la Ville de Saint-Chamond et Saint-Etienne Métropole,
- Lot n°2 : Travaux de démolition et déconstructions complexes et reprise de façades / maçonnerie pour la Ville de Saint-Etienne, la Ville de Saint-Chamond et Saint-Etienne Métropole,

■ Motivation et opportunité

Lors de la rédaction de l'accord-cadre, il est apparu pertinent de modifier le type d'accord-cadre en passant un accord-cadre multi-attributaires mixte (à marchés subséquents et à bons de commande) afin de simplifier la passation de commandes simples.

Il est donc nécessaire de conclure un avenant n°2 afin de modifier la convention de groupement de commandes.

■ Contenu

Il est donc proposé de modifier les articles 1 et 2 de la convention de groupement de commandes comme suit :

Les accords-cadres seront mixtes pour les 2 lots, c'est à dire qu'ils s'exécuteront au moyen :

- de bons de commandes : chaque entité émettra ses propres bons de commande sur la base des prix indiqués au bordereau des prix unitaires ;
- de marchés subséquents : Chaque Membre du Groupement ou plusieurs membres du groupement s'assurera ou s'assureront ensuite de leur exécution, et notamment de la passation des marchés subséquents avec les titulaires en fonction de leurs besoins. Lorsque l'objet du marché subséquent concerne les trois maîtres d'ouvrage ou seulement deux maîtres d'ouvrage, le maître d'ouvrage dont la part du coût estimé est la plus importante, lance, signe et notifie les marchés subséquents pour l'ensemble du groupement ou deux des maîtres d'ouvrages concernés. Chaque membre du groupement exécute ensuite son marché subséquent.

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint Etienne, Saint-Etienne Métropole et Ville de Saint-Chamond

■ Point financier

TABEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)				
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Charge nette Ville		0,00 €		0,00 €

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 2 à la convention constitutive d'un groupement de commandes à intervenir avec Saint-Etienne Métropole et la Ville de Saint-Chamond,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cet avenant dont un exemplaire restera joint au présent rapport ainsi que tous les actes afférents.

■ Décision

Proposition adoptée

59 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

Détail des votes

Votes pour

M. Gaël PERDRIAU , M. Gilles ARTIGUES , Mme Siham LABICH , M. Jean-Pierre BERGER , Mme Nora BERROUKECHE , M. Patrick MICHAUD , Mme Nicole PEYCELON , M. Paul CORRIERAS , Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE , M. Frédéric DURAND , Mme Nadia SEMACHE , M. Marc CHASSAUBENE , Mme Marie-Christine BUFFARD , M. Samy KEFI-JEROME , Mme Pascale LACOUR , M. Charles DALLARA , Mme Brigitte MASSON , M. Denis CHAMBE , Mme Nicole AUBOURDY , M. Claude LIOGIER , Mme Delphine JUSSELME , M. Lionel BOUCHER , Mme Marie-Eve GOUTELLE , Mme Maryse ZOFFO , M. Jacques PHROMMALA , Mme Marie-Jo PEREZ , M. Jean-Noël CORNUT , M. Jean-Pierre KOTCHIAN , Mme Dominique MANIN , M. Alain SCHNEIDER , M. Georges HALLARY , M. Jacques GUARINOS , M. Robert KARULAK , Mme Catherine ZADRA , Mme Véronique FALZONE , M. Abdelouahb BAKLI , Mme Brigitte REGEFFE , M. Thierry NITCHEU , Mme Laurence RICCIARDI , Mme Catherine GROUSSON , M. Gabriel DE ALMEIDA , Mme Anne-Sophie RIOU , Mme Diarra KANE , Mme Laura CINIERI , Mme Fanny RIVEY , M. Tom PENTECOTE , Mme Cyrine MAKHLOUF , Mme Danielle TEIL , M. Jean DUVERGER , Mme Christel PFISTER , M. Olivier LONGEON , M. Michel NEBOUT , M. François BOYER , Mme Isabelle DUMESTRE , M. Ali RASFI , Mme Laetitia VALENTIN , Mme Julie TOKHI , M. Pierrick COURBON , Germain COLLOMBET

Pour Extrait
Le Maire

Gaël PERDRIAU